

Vauban Humanis vous propose une gamme complète de produits.

Garantie Accidents de la Vie

Une indemnisation et une assistance pour faire face aux préjudices physiques et moraux survenus suite à un accident.

Indemnités Blessures

Un capital et des services pour couvrir les accidents de tous les jours.

Vauban Sérénité

Un capital et une assistance pour régler la question des obsèques.

Plan Epargne Enfant Vauban

Un capital qui permet d'accompagner les enfants ou petits enfants dans la réalisation de leurs projets.

Les Mutuelles Vauban Humanis

Une gamme complète et diversifiée de garanties pour préserver au mieux votre capital santé.

Vauban Autonomie

Une rente à vie non imposable et une assistance pour préserver son autonomie.

Éthis Patrimoine

Une offre d'épargne performante pour faire fructifier et transmettre votre patrimoine, en restant socialement responsable.

Prêt Plaisirs

Une offre de prêt avantageuse pour vous permettre de financer les projets qui vous tiennent à cœur.

Vauban Humanis Conseil - SARL au capital de 20 000€. RCS Lille 487 543 803. Société de courtage d'Assurances. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Siège Social : 8 Boulevard Vauban - 59000 - Lille

Le PERP Performance Retraite de Vauban Humanis est le PERP Anthologie de Generali assurances vie. Entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme Française d'assurances sur la vie. 331 691 683 RCS Paris. Siège social : 7 bd Haussmann - 75440 Paris Cedex 09.



Pour en savoir plus, contactez votre conseiller clientèle :

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 9h à 19h.

N°Azur 0 810 82 82 26

prix appel local

www.vaubanhumanis.com

RETRAITE SANTÉ PRÉVOYANCE
ÉPARGNE ACTION SOCIALE

PERP Performance Retraite

N'attendez pas
l'âge d'or...
pour épargner votre
argent !

EPVEN-016-V02/Juin 2006 • Document non contractuel • Galilée • Tél 03 20 65 23 30



Vauban Humanis
Une solidarité d'avance

Avec **Performance Retraite**, vous épargnez aujourd'hui pour assurer demain

Une fois en retraite, vous aurez enfin du temps pour les projets dont vous avez toujours rêvé. Afin de pouvoir les réaliser tout en maintenant votre niveau de vie actuel, il est important de vous constituer, dès maintenant, une retraite supplémentaire de qualité.

Pour vous accompagner efficacement dans cette démarche, le groupe Vauban Humanis, spécialiste de la retraite depuis près de 50 ans, vous propose Performance Retraite, un PERP pour voir l'avenir autrement.

■ **Anticipez les effets de la réalité démographique...**

Avec le système de retraite actuel, basé sur le principe de la répartition, 10 actifs financent la retraite de 4 personnes. En 2020, ils financeront la retraite de 7 personnes.

Pour pallier ce déséquilibre, le Plan d'Épargne Retraite Populaire a été mis en place afin d'aider les français à financer une partie de leur propre retraite.

Le groupe Vauban Humanis s'associe à cette initiative en proposant son PERP, Performance Retraite.



L'assurance d'une **retraite** préparée dans les meilleures conditions

■ **Une retraite préparée à votre rythme**

Vous avez la possibilité d'effectuer :

- ◆ des versements programmés à partir de 50 € par mois,
- ◆ des versements libres selon vos envies⁽¹⁾.

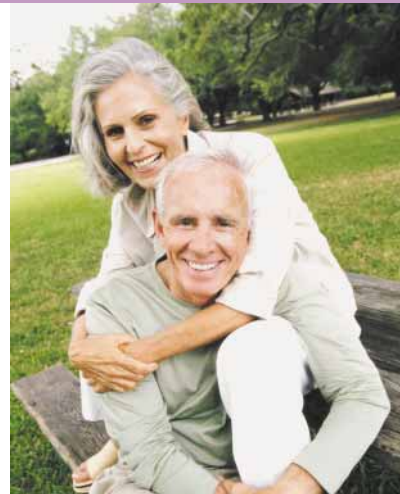
■ **Un revenu supplémentaire garanti à vie**

A l'heure de la retraite, l'épargne accumulée sur votre PERP vous sera reversée mensuellement sous la forme d'une rente à vie⁽²⁾.

■ **Des frais calculés au plus juste**

- ◆ 25 € pour l'ouverture du contrat,
- ◆ 5% sur les versements,
- ◆ 0,08% par mois sur les sommes gérées,
- ◆ Aucuns frais sur les rentes servies.

⁽¹⁾ minimum 150 € / ⁽²⁾ rente soumise à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales (CSG,RDS)



Une gestion financière à votre mesure

LA LIBERTÉ DE VOUS LAISSER GUIDER

■ La "Sécurisation Progressive"

Vous choisissez parmi les 3 stratégies d'investissement proposées («Préférence», «Scénario» ou «Anthologie»), celle qui s'adapte le mieux à votre profil.

Une fois la stratégie choisie, vous ne vous occupez plus de rien. Vos placements sont optimisés et progressivement sécurisés.

LA LIBERTÉ DE GÉRER

■ La Gestion Profilée

Vous avez la possibilité de composer votre propre stratégie d'investissement en ajoutant au fonds en euros, l'un des 13 fonds profilés*.

Vous pouvez changer de stratégie quand vous le souhaitez en augmentant ou en diminuant la part du fonds en euros ou encore en arbitrarrant sur un autre fonds profilé.

■ La Gestion Libre

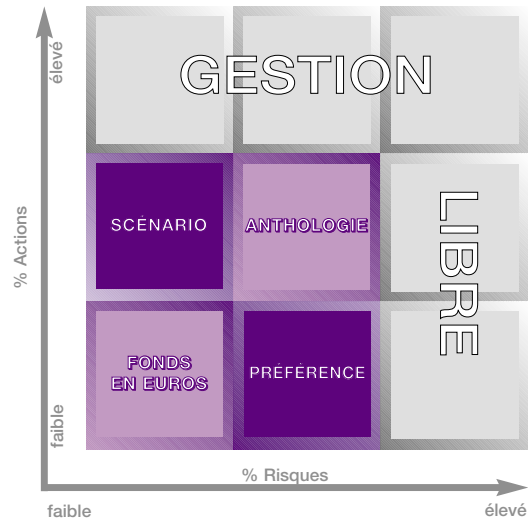
Avec l'aide de votre conseiller, vous déterminez librement la répartition de votre investissement entre une trentaine de fonds*, du plus sécurisé au plus audacieux.

Nos conseillers sont à votre disposition
du lundi au vendredi de 9h à 19h.

N°Azur 0 810 82 82 26
prix appel local

* Descriptif des fonds disponible en agence.

Vous choisissez librement votre stratégie d'investissement



**Sécurisation progressive,
stratégie profilée ou
gestion libre ?**

**En fonction de votre sensibilité
financière, vous pouvez
facilement vous positionner
sur le carré magique et
opter pour la stratégie qui
correspond le mieux à votre
profil.**

Des garanties sur mesure pour **vous et vos proches**

■ La perception de votre rente selon vos besoins

Au moment de la liquidation de votre retraite, vous avez le choix entre deux options de rente :

- ♦ **Une rente viagère permanente** vous garantissant le versement d'une rente à vie. De plus, elle peut être modulable selon 2 types de bonus :

- «**Bonus transition**» votre rente est majorée de 100% la 1^{ère} année, de 75% la 2^{ème} année et de 50% la 3^{ème} année.

- «**Bonus accompagnement**» votre rente est majorée de 50% à partir de votre 80^{ème} anniversaire.

- ♦ **Une rente viagère temporaire** vous garantissant le versement d'une rente pendant une durée fixe de 5 ans, 10 ans, 15 ans ou 20 ans.

Vous avez la possibilité de choisir en plus l'option de réversion à 60%, 75% ou 100% au bénéficiaire de votre choix (possible uniquement si vous n'avez souscrit aucune option bonus).

■ La protection de ceux qui vous sont chers

En cas de décès, votre rente peut être versée soit au bénéficiaire désigné, soit à vos enfants mineurs sous la forme d'une rente éducation.

■ Le débloqué anticipé des fonds dans les cas prévus par la loi

Votre épargne devient disponible pour faire face aux accidents de la vie : invalidité, fin de droit de chômage et liquidation judiciaire d'entreprise.

■ L'assurance incapacité / invalidité

Vous avez la possibilité d'associer à votre PERP un contrat d'assurance qui vous garantit, en cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours ou en cas d'invalidité, une prise en charge par l'assureur des versements programmés jusqu'à la reprise du travail et au plus tard jusqu'à la retraite. La cotisation de cette option facultative n'est pas déductible fiscalement.



Richard P., 38 ans, Lille.

SIMULEZ VOTRE RETRAITE
SUR
vaubanhumanis.com

En tant que responsable du développement dans une entreprise de micro-informatique, le montant de mon impôt actuel est relativement élevé. De plus, mon statut ne m'assurera qu'un très faible taux de remplacement au moment de la retraite.

Pour moi, la souscription au PERP Performance Retraite présente de nombreux avantages. J'ai l'assurance de percevoir un supplément de retraite à vie. J'ai également la garantie d'une protection maximale de mes proches quoi qu'il arrive. Enfin, je bénéficie de déductions fiscales très avantageuses, et ce dès aujourd'hui.

“ Grâce au PERP
Performance Retraite,
mes impôts financent
une partie de ma retraite. ”

Vous cotisez, vous déduisez... ...la fiscalité vous aide à épargner

Vous pouvez déduire jusqu'à 10% de votre revenu professionnel⁽¹⁾, les sommes versées sur votre PERP Performance Retraite.

Chaque membre du foyer fiscal peut bénéficier de cette déduction.

Exemple ⁽²⁾	Sans déductions fiscales	Avec déductions fiscales liées au PERP
Salaire net annuel du foyer en période d'activité	75 000 €	75 000 €
Limite maximale de déduction au PERP	-	7 519 €
Cotisation	5 000 €	5 000 €
Revenu net imposable (après abattement)	54 000 €	49 000 €
Impôt à payer	7 255 €	5 842 €
Gain d'impôt	-	1 413 €
Coût réel de la cotisation	5 000 €	3 587 €

⁽¹⁾ dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

⁽²⁾ 3 parts fiscales, taux marginal d'imposition : 28.26%